

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1840

31 juillet 2013

SOMMAIRE

AbbVie International S.à r.l.	88280	Guttururu S.A.	88318
Alpha FI S.A., SPF	88278	HQ Trust Investment SICAV-SIF	88274
Altor 2003 S.à r.l.	88306	Hutchison Milan Holdings S.à r.l.	88319
ARE Ruhr S.à.r.l.	88274	IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l.	88319
Astromega Investholding S.à r.l.	88275	IGBG	88318
Avalon Holding S.A., SPF	88276	IGBG	88318
Avalon Holding S.A., SPF	88291	Image Coiffure	88318
A' Ventura Agence S.à r.l.	88314	Industrielogistik Entwicklung S.à r.l.	88318
Azzaitouna	88289	Industrielogistik Verwaltung S.à r.l.	88320
Barwa 1 Luxembourg S.à r.l.	88276	Intercone S.A.	88319
BHW Invest	88277	Irei S.A.	88319
Brasserie Simon	88278	Ital Property Limited S.à r.l.	88275
Budefood S.A.	88316	LDV Management II S.à r.l.	88281
Cathians S.A.	88282	LDV Management S.à r.l.	88286
Cavalia Luxembourg Sàrl	88302	Lexik Holdings S.à r.l.	88275
Céphée S.A.	88285	Linsys S.A.	88277
Christian Bauer & Associés Architectes S.A.	88281	Lux Gest Asset Management S.A.	88278
Cogit S.A.	88279	Maths S.A.	88276
CYME2G S.à r.l.	88281	MCP Investments I S.à.r.l.	88287
Danop S.A.	88280	Mendocino Air Craft	88285
Deluxfin S.A.	88286	Naviglio Holdings 2 S.à r.l.	88283
Donau S.à r.l.	88282	OATechnologies S. à r. l.	88298
Dory 2 S.à r.l.	88297	Phaeton Finance S.à r.l.	88279
Douro Sàrl	88291	PPIInvest SICAV-SIF	88282
Edelweiss 4 S.A.	88311	Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	88274
EMS Technologies - LXE	88320	Solar Security S.à r.l.	88298
European Dynamics Luxembourg S.A.	88320	Tarczynski Investment	88292
Extensa Participations II S.à.r.l.	88302	Transition Minett asbl	88311
Extensa Participations I S.à.r.l.	88279	Trinity Street Funds	88283
Financière Mac-Jash S.A.	88320	Vins Divins S.à r.l.	88287
Front End Re S.A.	88317	Zidcard	88309
Goleador S.A.	88280	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	88298
Grant Thornton	88319		

ARE Ruhr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078286/10.

(130097467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 162.827.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 28 mai 2013:

Que Puma Energy Holdings Malta 3 Limited a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Puma Energy Holdings Pte. Ltd., une société constituée et régie par le droit de Singapour, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Singapour, sous le numéro 201311781D, ayant son siège social au 1 Marina Boulevard 28-00, One Marina Boulevard, 018989 Singapour.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Puma Energy Holdings Pte. Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013078030/20.

(130095968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

HQ Trust Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.167.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 12 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui approuvera le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013:

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, Administrateur et Président
- Monsieur Bernhard OBERHOFER, Administrateur
- Monsieur Eric FEYEREISEN, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société pour l'exercice de 2013.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Bernhard OBERHOFER, 17, Am Pilgerrain, D-61342 Bad Homburg
- Monsieur Eric FEYEREISEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013077850/28.

(130096351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Lexik Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.719.

—
EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Ian C. Hague et de Madame Joanne M. Tuckman en tant que gérants de la Société et (ii) de nommer Monsieur James Passin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA, Monsieur Steven Gorelik avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA et Monsieur Marc Liesch avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Harvey Sawikin, Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Lexik Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077929/20.

(130096062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Astromega Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078295/10.

(130096901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ital Property Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 11 juin 2013 que:

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant A de la société, avec date effective au 11 juin 2013.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 11 juin 2013.

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 11 juin 2013

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 11 juin 2013

- Monsieur Frederic Bonfond, employé privé, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg a été élu au poste de gérant A de la société en remplacement avec date effective au 11 juin 2013, pour une durée indéterminée.

- Madame Christine Burgard, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg a été élue au poste de gérant B de la société en remplacement avec date effective au 11 juin 2013, pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013077887/28.

(130096257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Avalon Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013078299/10.

(130096448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Barwa 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 119.010.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078322/10.

(130097157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Maths S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.835.

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MATHS S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 78835, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 388 du 28 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B. 117503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2013. LAC/2013/26266. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077980/49.

(130096157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

BHW Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 51.859.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BHW Invest GMBH

Référence de publication: 2013078335/10.

(130097618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Linsys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 93.340.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 juin 2013 que:

Le mandat des Administrateurs actuellement en fonction est renouvelé pour une durée de six années.

Le Conseil d'Administration est dès lors composé des membres suivants, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Roger WEGENER, employé privé, demeurant à L-4798 Linger, 107, rue de la Libération
- Monsieur Philippe SCHMITZ, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon-Waltzing, 55, rue du Rhin
- Monsieur Rolf KERSCH, employé privé, demeurant à L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde

Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A. est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2013 que:

Le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Philippe SCHMITZ est renouvelé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

Monsieur Roger WEGENER est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013077957/27.

(130095737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Brasserie Simon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Weidingen, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 112.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078345/10.

(130096635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alpha FI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de:

Monsieur Marc VITIERE

Né le 16 octobre 1949

Demeurant Le Haut Bacon

F-83890 Besse sur Issole

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Daniel GREFF, Joseph WINANDY, Koen LOZIE et Marc VITIERE

et du Commissaire aux Comptes:

la Fiduciaire Glacis

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013078263/20.

(130097314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2013 à 14.30 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Marco BUS, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Marco PAOLUCCI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Giuseppe GIAMPIETRO, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2013077940/26.

(130095929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 118.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078404/10.

(130096447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Extensa Participations I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 103.645.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 juin 2013

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2013:

- Ernst & Young S.A, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078469/14.

(130096585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 174.868.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste de Gérant de la société avec effet au 10 juin 2013;

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de Gérant démissionnaire avec effet au 10 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé de Gérant de la Société avec effet au 10 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Jacobus Johannes Human, né le 19 Avril 1962 à Kaapstad (Afrique du Sud) et ayant son adresse au Prins Hendriklaan 9, 1075AX Amsterdam, Pays-Bas est nommé de Gérant de la Société avec effet au 10 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 10 juin 2013 et des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

- La société Maprima Luxembourg S.A., ayant son siège social au 89B rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg a cédé l'entière des parts sociales qu'elle détenait dans la société à savoir 12,500 parts sociales à la société 'Guardian Trust Company Limited as trustee of Humana Trust', ayant son siège social au Geneva Place, 2^{ème} étage, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Îles Vierges Britanniques) et enregistré au Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 410254.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013078023/28.

(130095815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 759.340.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.394.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} novembre 2012, l'associé unique de la Société a changé sa raison sociale en AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013078184/15.

(130096574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Goleador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.471.

—
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078588/10.

(130097106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Danop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.969.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide à compter du 24 mai 2013 de renouveler le mandat d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide à compter du 24 mai 2013 de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 37 rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 24 mai 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 24 mai 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 24 mai 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013078432/29.

(130097341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LDV Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.593.

Extract of the Resolutions taken by the Sole Shareholder on April 26th. 2013

Pursuant to the resolutions taken by the sole shareholder of the Company, AERIUM HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-96.764, it has been decided to accept the resignation of Mr. Ely Michel Ruimy, as a manager of the Company, with effect as from April 26th, 2013.

For your information, please note that Mr. Franck Ruimy, manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société, AERIUM HOLDINGS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-96.764; il a été décidé d'accepter la démission de M. Ely Michel Ruimy, de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 26 avril 2013.

A titre informatif, veuillez noter que M. Franck Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Référence de publication: 2013077950/23.

(130096265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

CYME2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 115.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013078424/10.

(130096572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Christian Bauer & Associés Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 90.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 12 juin 2013 à 14.00 heures

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Christian BAUER, administrateur de catégorie «A», né le 16.02.1947 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement à L - 1741 Luxembourg, 107, Rue de Hollerich

Monsieur Louis Edmond NICOLAS, administrateur de catégorie «A», né le 05.09.1948 à Philippeville (B), demeurant professionnellement à L - 1741 Luxembourg, 107, Rue de Hollerich

Monsieur Norbert MULLER, administrateur de catégorie «B», né le 21.08.1956 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement à L - 1741 Luxembourg, 107, Rue de Hollerich

Madame Sala MAKUMBUNDU, administrateur de catégorie «B», née le 05.02.1972 à Bonn (D), demeurant professionnellement à L - 1741 Luxembourg, 107, Rue de Hollerich

Monsieur Michael FEISTHAUER, administrateur de catégorie «B», né le 15.08.1968 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L - 1741 Luxembourg, 107, Rue de Hollerich

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013078400/26.

(130096730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Cathians S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.154.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion l'assemblée générale du 19 février 2013

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de la société BS CONSULTING SA., commissaire aux comptes, la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44 906) ayant son siège social 84, Grand Rue, L-1660 Luxembourg pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2014.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078390/16.

(130097263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078429/10.

(130096495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PPIinvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 164.706.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 mai 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Michel THOMAS, président, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,

- Florian SCHWIENBACHER, administrateur, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Deloitte Audit S.à r.l. sise 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Mamer, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013078046/25.

(130096217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Trinity Street Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.237.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 avril 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Edward BELL, président, avec adresse professionnelle au 9, Stratford Place, GB-W1C 1AZ Londres,
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,
- Armelle MOULIN, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,
- Maxime MARECHAL, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078122/26.

(130096154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Naviglio Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.049.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resitalia Equity S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 95.323,

here represented by its class B manager, Mr Patrice Gallasin, by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 May 2013,

A copy of said proxy, having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Resitalia Equity S.à r.l. is the sole shareholder of Naviglio Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on December 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 4, 2009 number 240, having its registered address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 144.049 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearing party, appoints himself as company's liquidator and legal owner of all the shares of the Company, and in this qualification, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the appearing party at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Resitalia Equity S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.323,

représentée ici par son gérant classe B, Mr Patrice Gallasin, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 mai 2013,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Resitalia Equity S.à.r.l. est l'actionnaire unique de Naviglio Holdings 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 2008 numéro 240, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 144.049 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat

- la comparante, se désigne comme liquidateur de la Société et bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, et en cette qualité, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la partie comparante à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25470.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013077994/79.

(130096527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

**Mendocino Air Craft, Société Anonyme,
(anc. Céphée S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 71.343.

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Céphée S.A.", ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.343,

constituée originellement sous la dénomination de A.C.K. HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 839 du 11 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 25 novembre 1999 en adoptant la dénomination de N.A.T. HOLDING S.A.

- suivant reçu par ledit notaire Jean SECKLER en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 16 avril 2004, en adoptant la dénomination de SEMMA S.A.

- suivant reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1757 du 27 août 2010, en adoptant sa dénomination actuelle,

- suivant reçu par ledit notaire Jean SECKLER en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1836 du 11 août 2011,

ayant un capital de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en MENDOCINO AIR CRAFT.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MENDOCINO AIR CRAFT et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MENDOCINO AIR CRAFT (ci-après la "Société").»

Deuxième résolution

L'assemblée révoque avec effet immédiat l'administrateur unique en fonction et nomme Monsieur Aymeric KEMPF, administrateur de sociétés, né à Jarny (F), le 4 octobre 1969 demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, à la fonction d'administrateur unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2013. Relation GRE/2013/2132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078394/72.

(130097374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Deluxfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.272.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 30 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DELUXFIN SA, ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 19 Bd Prince Henri et immatriculée au R.C.S. Luxembourg B62272.

Les frais sont prélevés sur l'actif réalisé, le solde étant à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Sylvain Elias

Le liquidateur

Référence de publication: 2013078437/16.

(130096805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LDV Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.644.

—
Extract of the Resolutions taken by the Sole Shareholder on April 26th, 2013

Pursuant to the resolutions taken by the sole shareholder of the Company, AERIUM HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-96.764, it has been decided to accept the resignation of Mr. Ely Michel Ruimy, as a manager of the Company, with effect as from April 26th, 2013.

For your information, please note that Mr Franck Ruimy, manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société, AERIUM HOLDINGS S.A.. société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-96.764; il a été décidé d'accepter la démission de M. Ely Michel Ruimy, de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 26 avril 2013.

A titre informatif, veuillez noter que M. Franck Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Référence de publication: 2013077951/23.

(130096266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

MCP Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.850.

En date du 11 Juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur David SCHEURL,
- Monsieur Iain MACLEOD,
- Monsieur Duncan SMITH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2013.

MCP Investments I Sàr.l.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013077982/23.

(130095762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Vins Divins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2446 Howald, 22, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 177.889.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le sept juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Yves BEAULIEU, employé, né à Namur (Belgique), le 17 octobre 1963, et son épouse,
- 2) Madame Nathalie SCHUELLER, sans état particulier, née à Colmar (France), le 27 juillet 1964, demeurant ensemble à L-2446 Howald, 22, Ceinture des Rosiers,

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vins Divins S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes prestations de services en vente (importation, exportation et commercialisation) de vins et d'autres boissons alcooliques ainsi que des produits du terroir et y inclus toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.

Elle a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition de tous titre et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation, ou de tout autre manière.

La société a encore pour objet, tant par elle-même qu'en collaboration avec les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, ou avec des tiers, de prêter tous services et d'exercer toutes activités commerciales d'import/export, la commercialisation de tous produits ou services, ainsi que l'attribution de concession pour la vente et la distribution de ses produits.

Elle peut se faire concéder à ces fins des droits de licence ou concéder à autrui des droits de licence ou donner en sous-licence aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou à des tiers des droits de propriété dont elle deviendrait propriétaire.

Elle peut emprunter et accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers, tout concours ou toute assistance financière, prêt, avance ou garantie.

En outre, la société a encore pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous biens meubles ou immeubles, pour compte propre.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1) Monsieur Jean-Yves BEAULIEU, préqualifié, soixante-seize parts	76
2) Madame Nathalie SCHUELLER, préqualifiée, vingt-quatre parts	24
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2446 Howald, 22, Ceinture des Rosiers.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Yves BEAULIEU, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Beaulieu, Schueller, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26261. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078145/115.

(130096142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Azzaitouna, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.904.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Nacer WIFAK, indépendant, né à Casablanca (Maroc) le 19 février 1964, demeurant à L-1481 Luxembourg, 5, rue Eecherschmelz,

- Monsieur Driss OUSSALEM, indépendant, né à Ksar Tamoussa (Maroc) le 12 janvier 1968, demeurant à L-3398 Roeser, 1, rue d'Oradour,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "AZZAITOUNA".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet principal l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserves des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liée directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Nacer WIFAK, susdit, quatre-vingt parts,	80
- Driss OUSSALEM, susdit, vingt parts,	20
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* José Alberto MOREIRA DE CARVALHO, boucher, né à Barqueiros/Barcelos (Portugal) le 30 janvier 1955, demeurant à L-3222 Bettembourg, 37, route de Dudelange,

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Monsieur Driss OUSSALEM, indépendant, né à Ksar Tamoussa (Maroc) le 12 janvier 1968, demeurant à L-3398 Roeser, 1, rue d'Oradour.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WIFAK, OUSSALEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 24896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078302/75.

(130096488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Avalon Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Joseph WINANDY et Monsieur Koen LOZIE, Administrateurs et le mandat de Monsieur Rudolf Willems, Commissaire aux Comptes qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 dûment représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 in Wervik (Belgium), pour une période arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Copie certifiée conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013079220/19.

(130097793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Douro Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6310 Beaufort, 85, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2013

Il résulte de cette assemblée générale extraordinaire que:

1. Monsieur SILVA SOARES Manuel, né à SERAMIL ALMARES (Portugal), le 11.05.1980, demeurant à L-6551 Berdorf, 4a, Rue de Consdorf a été révoqué de son poste de gérant technique avec effet immédiat

2. La nomination au poste de gérante technique de Madame DA COSTA MONTEIRO Felisbela Maria, née le 1^{er} novembre 1959 à Santa Marta De Penaguião (Portugal), demeurant à L-6311 Beaufort, 11, Rue Belair

3. Ce mandat finit avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

Mme DA COSTA MONTEIRO

Gérante

Référence de publication: 2013078447/18.

(130096546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Tarczynski Investment, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 5.099.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the 12th day of June.

The undersigned,

1) Mr. Krzysztof WACHOWSKI, Director of companies, born in Zielona Gora on 26/09/1969, residing at Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wroclaw (Poland),

2) Mr. Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, Director of companies, born in Milicz on 10/02/1962, residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland),

3) Mrs. Elzbieta Anna TARCZYNSKA, Director of companies, born in Milicz on 18/07/1964, residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland),

have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "TARCZYNSKI INVESTMENT" Société Civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 5. The share capital is fixed at FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (59.600.- EUR), represented by FIVE HUNDRED NINETY-SIX (596) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code.

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company. Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full rights and obligations as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 100,000.-EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting.

The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote. Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare-owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature and importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of anticipated dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2013.

Subscription - Payment

1) Mr Krzysztof WACHOWSKI, prenamed, declares to subscribe to twelve (12) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 3 shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each representing 2,01% of the share capital of the company "DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF", a family asset management company with registered office at Rue Aldringen, 23, L-1118, Luxembourg, registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 134.053, and by (ii) contribution in cash of six hundred euros (EUR 600.-).

2) Mr Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, prenamed, declares to subscribe to two hundred ninety-two (292) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 73 shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each representing 48,99% of the share capital of the company "DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF", a family asset management company with registered office at Rue Aldringen, 23, L-1118, Luxembourg, registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 134.053, and by (ii) contribution in cash of fourteen thousand six hundred euros (EUR 14.600.-).

3) Mrs Elzbieta Anna TARCZYNSKA, prenamed, declares to subscribe to two hundred ninety-two (292) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 73 shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each representing 48,99% of the share capital of the company "DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF", a family asset management company with registered office at Rue Aldringen, 23, L-1118, Luxembourg, registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 134.053, and by (ii) contribution in cash of fourteen thousand six hundred euros (EUR 14.600.-).

It results from a certificate issued on the 12/06/2013, by the managers of the company DATO INVESTMENT HOLDING Sarl SPF, a family asset management company constituted under the laws of Luxembourg, with its registered office at Rue Aldringen 23, L-1118, Luxembourg (the "Company") registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 134.053, that:

- "Mr. Krzysztof WACHOWSKI, Director of companies, born in Zielona Gora on 26/09/1969, residing at Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wroclaw (Poland), is the owner of 3 shares with the nominal value of EUR 100,- each of the Company;

- Mr. Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, Director of companies, born in Milicz on 10/02/1962, residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland), is the owner of 73 shares with the nominal value of EUR 100,- each of the Company;

- Mrs. Elzbieta Anna TARCZYNSKA, Director of companies, born in Milicz on 18/07/1964, residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland), is the owner of 73 shares with the nominal value of EUR 100,- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Krzysztof WACHOWSKI, Mr. Jacek Zbigniew TARCZYNSKI and Mrs. Elzbieta Anna TARCZYNSKA prenamed, are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable subject however to the prior consent of the existing partners, which consent has been granted by resolution of the Extraordinary General Meeting of the partners on 29/05/2013.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 149 shares to be contributed are worth EUR 22.685.429,04 according to the attached valuation report;"

The amount of twenty-nine thousand eight hundred euros (EUR 29.800.-) is transferred to the share capital and the surplus, being twenty-two million six hundred fifty-five thousand six hundred twenty-nine euros and four cents (EUR 22.655.629,04), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, as well as the aforementioned valuation report dated on 29 May 2013, after signature ne varietur by the Parties hereto as aforementioned shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties hereto declare that all the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) and expressly acknowledge that the part of the payment in cash in the amount of TWENTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (29.800.- EUR) is being made by wire transfers to the credit of the company and is thus available to the company.

Extraordinary general meeting

And at this moment, the partners as aforementioned, representing the whole of the share capital of the company, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr. Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Mrs Marie-Laure AFLALO, director of companies, born in Fès (Morocco) on 22 October 1966, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 100,000.-EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding. WHEREOF the present deed was drawn up and signed in Luxembourg, on the day first written above.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le 12 juin Les soussignés,

1) Monsieur Krzysztof WACHOWSKI, Administrateur de sociétés, né à Zielona Gora le 26/09/1969, demeurant à Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wroclaw (Pologne),

2) Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, Administrateur de sociétés, né à Milicz le 10/02/1962, demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Pologne),

3) Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, Administrateur de sociétés, née à Milicz le 18/07/1964, demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Pologne),

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er} . La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «TARCZYNSKI INVESTMENT» Société Civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (59.600.- EUR) représenté par CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (596) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant pour toute transaction ne dépassant pas 100.000.- EUR. Pour toute transaction dépassant 100.000.-EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un ou plus des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

1) Monsieur Krzysztof WACHOWSKI, prénommé, déclare souscrire douze (12) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de trois (3) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100.-EUR) chacune, représentant 2,01% du capital social total de la société «DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF», une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 134.053 et (ii) par apport en espèces de six cents euros (600.-EUR).

2) Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, prénommé, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-douze (292) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de soixante-treize (73) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100.-EUR) chacune, représentant 48,99% du capital social total de la société «DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF», une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 134.053 et (ii) par apport en espèces de quatorze mille six cents euros (14.600.-EUR).

3) Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, prénommée, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-douze (292) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de soixante-treize (73) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100.-EUR) chacune, représentant 48,99% du capital social total de la société «DATO INVESTMENT HOLDING Sari SPF», une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 134.053 et (ii) par apport en espèces de quatorze mille six cents euros (14.600.-EUR).

Il résulte d'un certificat émis en date du 12/06/2013 par les gérants de la société DATO INVESTMENT HOLDING S.à r.l. SPF, une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, («la Société») inscrite au RCS sous le numéro B 134.053 que:

- Mr. Krzysztof WACHOWSKI, administrateur de sociétés, né à Zielona Gora le 26/09/1969, demeurant à Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wrocław (Pologne), est le propriétaire de 3 parts sociales de 100,- EUR chacune de la Société;

- Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, administrateur de sociétés, né à Milicz le 10/02/1962, demeurant Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland), est le propriétaire de 73 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la Société.

- Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, administrateur de sociétés, née à Milicz le 18/07/1964, demeurant Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland), est la propriétaire de 73 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la Société.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Krzysztof WACHOWSKI, Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, et Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, prénommés, sont les seuls ayants-droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles sous réserve toutefois du consentement préalable des associés existants, lequel consentement a été accordé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 29/05/2013;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises à Luxembourg, seront effectuées dès l'enregistrement de l'acte documentant le dit apport en nature;

- les 149 parts sociales apportées de la société sont estimées à une valeur de 22.685.429,04,- EUR, selon le rapport d'évaluation ci-joint;

Le montant de vingt-neuf mille huit cents euros (29.800.-EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir vingt-deux millions six cents cinquante-cinq mille six cents vingt-neuf euros et quatre cents (EUR 22.655.629,04) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, ainsi que le certificat d'évaluation daté du 29 mai 2013 susmentionné, après signature "ne varietur" par les parties aux présentes, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Les parties aux présentes déclarent que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et reconnaissent expressément que la partie du paiement en espèces à concurrence de la somme de VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (29.800.- EUR) est effectué par virements bancaires au profit de la société et est donc à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant pour toute transaction ne dépassant pas 100.000.-EUR. Pour toute transaction dépassant 100.000.-EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et signé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2013078125/305.

(130096341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au

Two Court Square

Long Island City

NY 11101

Etats Unis d'Amérique

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013078446/18.

(130096975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.930,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.838.

—
Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 29 mai 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 mai 2013, Actus et Potentia B.V., a transféré 1.425 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1.425 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à Taco Morelisse, un citoyen Néerlandais, né le 17 novembre 1962 à Bergen, Pays-Bas, demeurant à Frans van Mierisstraat 97/2, 1071 RN Amsterdam, Pays-Bas;

En vertu du même acte, Maarten Reinder Scholten a transféré 713 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 713 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à Taco Morelisse, un citoyen Néerlandais, né le 17 novembre 1962 à Bergen, Pays-Bas, demeurant à Frans van Mierisstraat 97/2, 1071 RN Amsterdam, Pays-Bas;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013078169/20.

(130095908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

**OATechnologies S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Solar Security S.à r.l.).**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 160.754.

—
L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Solar Security S.à r.l.", ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève, R.C.S. Luxembourg section B numéro 160.754, constituée suivant acte reçu le 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1525 du 9 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vesna KUZMIC, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent vingt-cinq (125) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Abandon de la version allemande des statuts.

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en «OATechnologies S.à r.l.

3.- Transfert du siège social de la société de L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

4.- Modification de l'objet social de la société comme suit:

La société a pour objets:

- la mise en place d'installations électriques, panneaux thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur, la construction de tableaux électriques, l'audit énergétique, la recherche et le développement électronique et électrique en toutes ces matières,

- la consultance et la prospection commerciale et l'installation dans les différents domaines des énergies renouvelables.
- la vente, l'installation et le conseil de tous matériels et services dans le domaine informatique.
- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sein ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer les matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser ou le développer.

5.- Echange des 125 parts sociales existantes d'une valeur nominale de 100 € contre 250 parts sociales d'une valeur nominale de 50 €.

6.- Refonte complète des statuts.

7.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'abandonner la version allemande des statuts qui seront dorénavant rédigés en langue française.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la dénomination sociale en OATechnologies S.à r.l.

La société pourra également exercer dans le domaine photovoltaïque sous l'enseigne commerciale «Solar-security». D'autres enseignes commerciales pourront être créées pour les besoins d'autres activités.

Troisième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La société a pour objets:

- la mise en place d'installations électriques, panneaux thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur, la construction de tableaux électriques, l'audit énergétique, la recherche et le développement électronique et électrique en toutes ces matières,
- la consultance et la prospection commerciale et l'installation dans les différents domaines des énergies renouvelables.
- la vente, l'installation et le conseil de tous matériels et services dans le domaine informatique.
- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sein ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer les matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser ou le développer»

Cinquième résolution.

Il est décidé d'échanger les 125 parts sociales actuelles de EUR 100.- contre 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.-chacune.

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte des statuts, pour leur donner la teneur suivant:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et entre tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objets:

- la mise en place d'installations électriques, panneaux thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur, la construction de tableaux électriques, l'audit énergétique, la recherche et le développement électronique et électrique en toutes ces matières,

- la consultance et la prospection commerciale et l'installation dans les différents domaines des énergies renouvelables.

- la vente, l'installation et le conseil de tous matériels et services dans le domaine informatique.

- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sein ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer les matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser ou le développer.

Art. 3. La société prend la dénomination de «OATechnologies Sarl» et a pour enseigne commerciale dans le domaine photovoltaïque 'Solar-security'.

D'autres enseignes commerciales pourront être créées pour les besoins d'autres activités.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues pour les changements statutaires et conformément à la Loi du 10 août 1915.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Titre III. - Cession

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès de l'un des associés constituant, l'associé restant possède un droit préférentiel pour le rachat des parts détenues par l'associé décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un gérant de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B associés ou non.

Ils sont nommés par décision de l'associé unique ou des associés qui fixe(nt) leur pouvoir et la durée de leur mandat.

Art. 11. La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant ou en cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant de catégorie A.

Art. 12. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Art. 13. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés ou à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant de catégorie A, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Art. 14. En tant que simple mandataire de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. La société n'est pas dissoute dans le cas de décès du gérant, ainsi que dans le cas d'incapacité légale ou d'empêchement. En cas de vacance dû au décès, à l'incapacité ou à la déconfiture du gérant, un gérant provisoire sera nommé par les associés de la société, sans que ce délai puisse excéder un mois. Ce dernier n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre VI. - Associé unique - Associés

Art. 16. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Art. 17. Toute référence dans les présents Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

Art. 18. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre V. - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 24. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;

- Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, y compris des bénéfices reportés ou affectés à une réserve spéciale.

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour distribuer de la distribution d'acomptes sur dividendes.

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours seront distribués à la réserve légale.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute à tout moment, par une décision de l'associé unique ou des associés adoptée comme en matière de modification des statuts.

Art. 26. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Sauf décision contraire de l'associé unique ou des associés, le(s) liquidateur(s) est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Art. 28. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 29. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V.KUZMIC, R.UHL, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25432.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013078108/192.

(130095732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Extensa Participations II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

—
Extrait des résolutions des associés du 12 juin 2013

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2013:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078472/14.

(130097245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Cavalía Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.481.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May,

Before Maître Roger Arrensдорff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cavalía Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 5100, Hutchison, suite 200, Outremont (Québec), H2V 4A9, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises du Québec) under number 1160542727 acting through its Luxembourg branch Cavalía Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 156.763 (the "Sole Member");

duly represented by Mr. Matthieu Groetzing, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated May 27, 2013.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of Cavalía Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 156.481, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on October 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2651 on December 3, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on November 29, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 282 on February 2, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 412,000.- (four hundred twelve thousand US Dollars) by the issue of 412,000 (four hundred twelve thousand) additional mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the amount of USD 41,200.- (forty one thousand two hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with the payment of a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares and the allocation of the amount of USD 41,200.- (forty one thousand two hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company by the Sole Member, by the contribution in kind of a Participation;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase;
5. Any other business.

First résolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 412,000.- (four hundred twelve thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 689,000.- (six hundred eighty nine thousand US Dollars) to the amount of USD 1,101,000 (one million one hundred one thousand US Dollars).

Second résolution

The Sole Member decided to issue 412,000 (four hundred twelve thousand) additional mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares of USD 4,875,870.- (four millions eight hundred seventy five thousand eight hundred seventy US Dollars) and the allocation of the amount of USD 41,200.- (forty one thousand two hundred US Dollars) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on May 27, 2013 which will remain attached to the present deed. The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 412,000 (four hundred twelve thousand additional mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 412,000.- (four hundred twelve thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to mandatory redeemable preferred shares amounting to USD 4,875,870.- (four millions eight hundred seventy five thousand eight hundred seventy US Dollars);
- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 41,200 (forty one thousand two hundred US Dollars);
- by the contribution in kind of a participation held in Cavalia Productions LLC, a company incorporated and organized under the laws of the Hungary, having its registered office at H-1146 Budapest, Hermina ut 17, Hungary, amounting to USD 5,329,070.- (five millions three hundred twenty nine thousand seventy US Dollars) (the "Participation").

Description of the contribution

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the Participation held by the Sole Member in the corporate capital of Cavalia Productions LLC, has been valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 5,329,070.- (five millions three hundred twenty nine thousand seventy US Dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Participation.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Participation has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Participation can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Participation be transferred to him;
- the transfer of the Participation is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and render it effective anywhere and towards third parties.

Third résolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is set at USD 1,101,000.- (one million one hundred one thousand US Dollars, represented by two (2) classes of shares as follows: 29,000 (twenty-nine thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 1,072,000 (one million seventy two thousand) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares"), and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations

attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3.040,- (three thousand forty euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 412,000.- (four hundred twelve thousand US Dollar) is valued at EUR 318,437.88 (three hundred eighteen thousand four hundred thirty-seven euro eighty-eight cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cavalía Inc., une société constituée et établie selon les lois canadiennes, avec siège social à 5100, Hutchison, suite 200, Outremont (Québec), H2V 4A9, Canada, inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1160542727 agissant à travers sa succursale Cavalía Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à, L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.763 Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 27 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Cavalía Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.481, constituée suivant un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains le 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2651 le 3 décembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains le 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 282 le 2 février 2012 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 412.000,- (quatre cent douze mille dollars américains) par l'émission de 412.000 (quatre cent douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un montant de USD 41.200,- (quarante et un mille deux cents dollars américains) à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables et l'allocation d'un montant de USD 41.200,- (quarante et un mille deux cents dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une Participation;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 412.000,- (quatre cent douze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 689,000.- (six cent quatre vingt neuf mille dollars américains) à un montant de USD 1.101.000,- (un million cent un mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 412.000 (quatre cent douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune ainsi que le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant de USD 4.875.870,- (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent soixante-dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 41.200,- (quarante et un mille deux cents dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzing, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2013 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 412.000 (quatre cent douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 412.000,- (quatre cent douze mille dollars américains);
- payer une prime d'émission de USD 4.875.870,- (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent soixante-dix dollars américains);
- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 41.200,- (quarante et un mille deux cents dollars américains);
- par l'apport en nature de participations détenues dans la société de droit hongrois Cavalia Productions LLC, ayant son siège social au H-1146 Budapest, Hermina út 17, Hongrie, pour un montant total de USD 5.329.070,- (cinq millions trois cent vingt-neuf mille soixante-dix dollars américains) (la «Participation»).

Description de la contribution

L'apport en nature consistant en la pleine et entière propriété de la Participation détenue par l'Associé Unique dans le capital social de Cavalia Productions LLC a été évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 5.329.070,- (cinq millions trois cent vingt-neuf mille soixante-dix dollars américains) sur la base d'une évaluation faite par l'Associé Unique, détenteur de la Participation.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Participation a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

La comparante a déclaré que:

- la Participation peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Participation;
- le transfert de la Participation est effective aujourd'hui sans qualification et une convention d'apport a déjà été signée;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à USD 1.101.000,- (un million cent un mille dollars américains représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 29,000 (vingt neuf mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 1.072.000 (un million soixante-douze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.040,- (trois mille quarante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 412.000,- (quatre cents douze mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 318.437,88 (trois cents dix-huit mille quatre cents trente-sept euros quatre-vingt huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 24897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078365/211.

(130097419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 8.634.472,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.854.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of June,

Before Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Altor 2003 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 155854 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, of 27 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2432 dated 11 November 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, of 22 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1118 dated 11 May 2013.

THERE APPEARED:

Altor 2003 GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, as general partner or investment manager of Altor 2003 Fund (the "Shareholder"), hereby represented by Rebecca Ballmann, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., with professional address in Luxembourg-Findel, by virtue of a proxy given on 28 May 2013,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Acknowledgement and approval of a Buyback Agreement relating to 1,233,496 D Shares between Altor 2003 GP Limited and Altor 2003 S.a r.l.

2. Decrease of the share capital of the Company in an amount of SEK 1,233,496.- (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) class D shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 9,867,968 (nine million eight hundred sixty-seven thousand nine hundred sixty-eight Swedish Krona) to an amount of SEK 8,634,472 (eight million six hundred thirty-four thousand four hundred seventy-two Swedish Krona) by the cancellation of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) Class D shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each and the cancellation of the share premium of SEK 120,958,307.50 (one hundred twenty million nine hundred fifty-eight thousand three hundred and seven Swedish krona and fifty ore).

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

III. The Shareholder, acting through its proxy holder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting gets knowledge and approves the Buyback Agreement relating to Class D Ordinary Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of SEK 1,233,496.- (one million two hundred thirty three thousand four hundred ninety-six Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirty three thousand four hundred ninety six) Class D Ordinary Shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 9,867,968.- (nine million eight hundred sixty-seven thousand nine hundred sixty-eight Swedish Krona) to an amount of SEK 8,634,472.- (eight million six hundred thirty-four thousand four hundred seventy-two Swedish Krona) by the cancellation of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) Class D Ordinary Shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each and the cancellation of the share premium of SEK 120,958,307.50 (one hundred twenty million nine hundred fifty-eight thousand three hundred and seven Swedish krona and fifty ore), held by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Corporate capital. (Paragraph 1). "The issued capital of the Company is set at eight million six hundred thirty-four thousand four hundred and seventy-two Swedish Krona (SEK 8,634,472.-) represented by one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class E Ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") and one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK1.-) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Pardevant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Altor 2003 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155854 (la Société).

La société a été constituée suivant acte de Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 Septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2432 du 11 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1118 du 11 mai 2013.

A COMPARU

Altor 2003 GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, en tant que «general partner» ou «investment manager» du Altor 2003 Fund (l' Associé),

représentée aux fins des présences par Mademoiselle Rebecca Ballmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, aux termes d'une procuration donnée le 28 mai 2013, qui restera annexée aux présentes.

La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat de 1.233.496 des parts sociales Ordinaires de Catégorie D.

2. Diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 1.233.496,-(un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie D pour le diminuer du montant actuel de SEK 9.867.968,- (neuf millions huit cent soixante-sept mille neuf cent soixante-huit couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 8.634.472,- (huit millions six cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises) par la suppression de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) et la suppression d'une prime d'émission entièrement libérée de SEK 120.958.307,50 (cent vingt millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent sept couronnes suédoises et cinquante ore).

3. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.

III. L'Associé, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat des parts sociales Ordinaires de Catégorie D.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 1.233.496,- (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie D pour le diminuer du montant actuel de SEK 9.867.968,-(neuf millions huit cent soixante-sept mille neuf cent soixante-huit couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 8.634.472,- (huit millions six cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises) par la suppression de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) et la suppression d'une prime d'émission entièrement libérée de SEK 120.958.307,50 (cent vingt millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent sept couronnes suédoises et cinquante ore).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 suite à la résolution prise ci-dessus:

Art. 5. Capital Émis. (Paragraphe 1). «Le capital émis de la Société est fixé à huit millions six cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises (SEK 8.634.472,-) représenté par un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J (dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Ballmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25498. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078230/154.

(130097127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Zidcard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 163.746.

L'an deux mil treize, le trois juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

Suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privée du 30.05.2013

la partie comparante est devenue l'associée unique des 18.500 parts sociales de 10.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 185.000.-€, de la société à responsabilité limitée

«Zidcard»

avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B163.746,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2805 du 17 novembre 2011. Les statuts ont été amendés suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 684 du 20 mars 2013.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de quinze mille euros (15.000.-€) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.-€) à la somme totale de deux cent mille euros (200.000.-€), le tout moyennant la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales.

A cet égard, l'associé déclare expressément et spécialement renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de toute préemption ou autre.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'admettre à la souscription de l'augmentation des personnes suivantes:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

2) La société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

2) La société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié,

lesquelles déclarent:

- souscrire les mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune;
- procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (15.000.-€), ce dont une preuve a été versée au notaire.

Libération

Le montant total de quinze mille euros (15.000.-€) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Troisième résolution

Les associés constatent que suite à l'augmentation de capital, les vingt mille (20.000) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer	19.999 parts
2) La société à responsabilité limitée « SPS Consulting S.à.r.l. » avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743	1 parts
TOTAL:	20.000 parts

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.-€), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune.»

Cinquième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à Bertrange, 2, rue Pletzer, en sa qualité de gérant unique de la société, avec effet au jour des présentes et lui accordent pleine et entière décharge pour son mandat effectué.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer la société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, lequel est constitué représentant permanent de la dite société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Intervention

Est ensuite intervenu aux présentes, en sa qualité de gérant unique de la société, Monsieur Jérôme PITTIE, gérant et représentant permanent de la société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.», avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, lequel déclare accepter au nom de la société préqualifiée le transfert des parts intervenu.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Les parties comparantes et/ou associées de la société déclarent disposer de toutes éventuelles autorisations exigées le cas échéant par des dispositions légales applicables en la matière.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille euros (2.000.-€). A l'égard du notaire instrumentaire,

toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes et de ceux de l'acte signé en date du 22 mai 2013.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. PITTIE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7290. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078168/107.

(130096249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Edelweiss 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.389.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013078477/15.

(130096728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Transition Minett asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4136 Esch-sur-Alzette, 42, rue DJ Hoferlin.

R.C.S. Luxembourg F 9.582.

—
STATUTS

Les soussigné(s) ont convenu de créer une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «TRANSITION MINETT asbl».

Art. 2. TRANSITION MINETT est un mouvement de base dont les principes sont de:

- reconstruire la résilience dans tous les aspects fondamentaux de notre vie et de rendre nos sociétés plus à même d'appréhender un avenir durable;

- (re)tisser les liens entre personnes d'une même région qui agissent dans un mouvement de base;

- (re)prendre de l'autonomie sur nos vies, notamment en matière d'alimentation et d'énergie, dans une vision de décroissance (allemand «Entschleunigung»), de solidarité et de transition éthique, écologique et économique;

- nous permettre d'agir ensemble et d'inciter d'autres personnes à agir; et

- développer et réaliser des projets concrets, afin de réduire l'impact du pic pétrolier, de faire face au changement climatique, et de remédier à l'instabilité économique.

Les aspects de la solidarité, de l'équité et de la convivialité jouent un rôle majeur dans les démarches entreprises.

L'objet de «TRANSITION MINETT asbl» est d'être un outil qui sert de support administratif et financier à tous projets au service des principes énoncés, quand cela s'avère nécessaire au bon déroulement de ceux-ci, et de favoriser la participation sur les sujets ayant rapport avec les principes dans des espaces de débat plus larges, qu'ils soient formels ou non.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse et ainsi qu'une stricte autonomie de gestion.

Art. 4. L'association a son siège social à Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par l'assemblée générale.

Titre II. - Exercice social

Art. 6. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Titre III. - Membres

Art. 7. L'association est composée de trois types de membres; les membres effectifs, les membres adhérents et les membres de soutien. Tous les membres s'engagent à respecter les principes et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

- Les membres effectifs, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale. Peut devenir membre effectif toute personne physique qui a payé la cotisation annuelle. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote à l'assemblée générale et ont également droit aux avantages de l'association ainsi qu'à leurs services.

- Est membre adhérent pour l'année civile en cours toute personne physique ou morale ayant marqué son adhésion en payant la cotisation annuelle.

- Est membre de soutien pour l'année civile en cours toute personne physique ou morale ayant versé un don.

Art. 8. La sortie d'un membre a lieu par démission ou par décès. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Et réputé démissionnaire après un délai de six mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 9. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales. Avant toute décision du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, le membre concerné doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'expliquer y relativement.

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Titre IV. - Cotisations

Art. 11. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale et ne peut pas excéder 25 euros.

Art. 12. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit de faire valoir ni sur le patrimoine ni sur les cotisations payées.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième de ses membres effectifs le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 14. La convocation se fait au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 15. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix, l'assemblée générale peut délibérer sur des points à rajouter à l'ordre du jour à ce moment.

Art. 16. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 17. En règle générale, l'assemblée générale est valablement constituée au nombre d'au minimum trois membres effectifs présents. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à simple majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés. Chaque membre effectif ne peut se faire représenter que par un seul autre membre effectif.

Art. 18. Les délibérations et résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

Titre VI. - Administration

Art. 19. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 années par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est composé entre 3 et 15 membres effectifs, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le conseil d'administration est renouvelé annuellement par tiers et les administrateurs devant remettre leur siège au vote les deux premières années sont désignés par tirage au sort.

En cas de vacance au cours d'un mandat, les membres du conseil d'administration peuvent nommer par cooptation un autre membre effectif qui achève le mandat.

Les décisions du conseil d'administration sont prises autant que possible par consensus. Quand il n'y a pas de consensus, les décisions sont prises à la majorité simple.

Le conseil d'administration élit en son sein un/e coordinateur/trice général/e, un ou une responsable administratif et financier et un ou une responsable de communication pour un an.

Les pouvoirs des administrateurs/trices sont les suivants:

- La/le coordinatrice/teur général/e a une fonction de représentation, de suivi général et de bon fonctionnement de l'association.

- Le ou la responsable administratif et financier est responsable des démarches administratives et du suivi des comptes financiers de l'association. Il ou elle s'assure que tous les documents adéquats sont en ordre pour le bon déroulement de l'assemblée générale.

- La ou le responsable de communication est en charge du bon fonctionnement de la communication interne au sein de l'association et vers l'extérieur.

Sur proposition de l'assemblée générale le conseil d'administration peut être amené à désigner d'autres personnes responsables d'une fonction particulière ou de suivi d'un des projets conduit par l'association. Toutes ces fonctions ont une durée d'un an, renouvelables autant de fois que nécessaire.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de sa/son coordinatrice/teur général/e chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers des membres du conseil d'administration. Il ne peut valablement délibérer que si un tiers des membres au moins et au minimum 3 personnes sont présentes. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres élus.

Art. 21. Le Conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers et dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de toutes autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 22. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 23. Au maximum trois personnes membres de l'association rémunéré(e)s par celle-ci peuvent être élu(e)s au conseil d'administration et ne peuvent représenter la majorité à eux seuls. Les membres rémunéré(e)s auront les mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale, mais ne peuvent pas participer aux votes sur des affaires concernant le personnel ou leur propre personne

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- l'autofinancement, et
- les dons ou legs en sa faveur.

Titre VII. - Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 25. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Une modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents.

Art. 26. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Titre VIII. - Dispositions finales

Art. 27. Pour tous ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à de la loi du 21 avril 1928 sur les association sans but lucratif, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2013 par les membres fondateurs de TRANSITION MINETT asbl soussigné(e) s:

- Frenz Azzeri, 69 Rue Sigefroi L-3280 Bettembourg, éducateur gradué, luxembourgeoise
- Luis Alexandre Doque Moreira de Sousa, 9, rue Nothomb, L-4264 Esch-sur-Alzette, chercheur, portugaise
- Gary Diderich, 66, avenue Charlotte, L-4530 Differdange, éducateur populaire, luxembourgeoise
- Folchi Florida, 69, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, cuisinier, luxembourgeoise
- Katy Fox, 1, Leewelerwee, L-8523 Beckerich, anthropologue/enseignant, luxembourgeoise
- Mich Grévis, 55, rue des charbons, L-4053 Esch-sur-Alzette, enseignant, luxembourgeoise
- Adrienne Jopa, 24, rue de l'Ecole, L-4103 Esch-sur-Alzette, employée d'Etat, luxembourgeoise
- Albert Kalmes, 3, Chemin Vert, L-3878 Schifflange, ingénieur industriel, luxembourgeoise
- Patricia Kremer, 69, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, opératrice, luxembourgeoise
- Eric Lavillunière, 7, rue de la Paix, L-3871 Schifflange, chargé de direction, française
- Marine Lefebvre, 1, résidence du Parc, F-54190 Tiercelet, communication, française
- Ruben Mendoza, 7, rue Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, employé, mexicain
- Daniela Pichler, 7, rue Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, employée, autrichienne
- Carole Reckinger, 32, rue du Cimetière, L-4123 Esch-sur-Alzette, politologue, luxembourgeoise
- Monique de Oliveira Rodrigues, 154, rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette, assistante sociale, luxembourgeoise
- Norry Schneider, 42, rue D.J. Hoferlin, L-4136 Esch-sur-Alzette, scientifique de l'environnement, luxembourgeoise

Fait à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2013.

TRANSITION MINETT asbl

Signatures

Membres fondateurs

Référence de publication: 2013078195/158.

(130096227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

A' Ventura Agence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 27, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 177.910.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pascal NOEL, Réviseur d'entreprises, né le 31 mai 1962 à Thionville, France, demeurant à L-1353 Howald, 27, rue Père Conrad, et
2. Madame Françoise VENTURA, épouse NOEL, Agent immobilier et Conseil économique, née le 23 octobre 1963 à Lisbonne, Portugal, demeurant à L-1353 Howald, 27, rue Père Conrad.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution en faveur d'administrations, associations, entreprises de droit privé ou de droit public, personnes physiques, sur le territoire luxembourgeois et dans tous les autres pays du monde,

- de tous mandats d'opération immobilière sous toutes ses formes;
- de toutes opérations de promotion immobilière sous toutes ses formes;
- de tous mandats d'administration de biens, syndic de copropriété;

- et de tous mandats de conseils économiques consistant dans la prestation de services et de conseils en matière de micro et macroéconomie ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «A`VENTURA AGENCE S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pascal Noel, préqualifié, cent parts sociales	100
2) Madame Françoise Ventura, préqualifiée, quatre cents parts sociales	400
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les deux comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1353 Howald, 27, rue Père Conrad.
2. Madame Françoise Ventura, préqualifiée, est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noel, Ventura, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25077. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078206/111.

(130096596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Budefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.916.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUDEFOOD S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-3898 Foetz, 10, rue du Brill, en voie de formalisation auprès du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société») constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg, en date du 22 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DEVEZE, salarié, demeurant à F-54260 Tellancourt (France), 4, route Nationale,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David BUTT, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 32, rue de la Gare.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Rectification des modalités de libération du capital contenues dans l'acte de constitution de la société et faisant suite aux articles des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à une erreur glissée dans les modalités de libération du capital contenues dans l'acte de constitution de la société daté du 29 mai 2013 à la suite des articles des statuts en cours de formalisation, l'assemblée décide de rectifier le paragraphe «Souscription» comme suit:

«Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Philippe DEVEZE	500 actions
2) B&B POLYFOOD S.A.	500 actions
Total:	1.000 actions

Ces actions ont été libérées à hauteur de cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DEVEZE, BECKER, BUTT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26002. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078353/53.

(130096773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Front End Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le Vendredi 14 juin 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée nomme Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078527/15.

(130097431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Image Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078646/10.

(130097546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IGBG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 162.058.

Les comptes annuels au 31 December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078644/10.

(130096611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IGBG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 162.058.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078643/10.

(130096610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gutturum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 143.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/06/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013078601/10.

(130096511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Industrielogistik Entwicklung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.822.

AUSZUG

Der Geschäftsführer Mirko FISCHER, beschließt mitzuteilen, dass der Sitz der Gesellschaft von 23, rue des Jardiniers
à L-1835 Luxembourg nach 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03. Juni 2013.

Herr Mirko FISCHER
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013078652/14.

(130096923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013078638/10.

(130096875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Hutchison Milan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013078607/10.

(130097065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.733.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078589/10.

(130096850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Irei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013078668/10.

(130096549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Intercone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.408.

Extrait des résolutions de l'AGO tenue extraordinairement le 3 juin 2013 statuant sur les comptes au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale précise le prénom exacte de M. ZEIMET: Jean-Bernard au lieu de Jean et prend acte du changement d'adresse de M. Jean-Bernard ZEIMET, de la société @CONSEILS et de la société READ S.à R.L. au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur Etienne Gillet est domicilié professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri et non 3 Boulevard du Prince Henri.

Référence de publication: 2013078656/14.

(130097117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

EMS Technologies - LXE, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 108.964.126,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 144.926.

—
Cession de parts

Avec effet au 1^{er} octobre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

La société LXE, Inc. a été convertie en une «limited liability company» de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et est donc à enregistrer comme suit:

LXE LLC, avec adresse au 125 Technology Parkway, Norcross, GA 30092, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée au «Division of Corporations» de l'état du Delaware sous le numéro 5220734.

Dès lors, les associés et la répartition de parts sociales est à inscrire comme suit:

LXE LLC	29.828.484 parts sociales
EMS Technologies, Inc.	79.135.642 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078484/20.

(130096578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Industrielogistik Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.380.

—
AUSZUG

Der Geschäftsführer Mirko FISCHER, beschließt mitzuteilen, dass der Sitz der Gesellschaft von 23, rue des Jardiniers in L - 1835 Luxembourg nach 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. Juni 2013.

Herr Mirko FISCHER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013078653/14.

(130096921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 64.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078511/10.

(130096629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Financière Mac-Jash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078540/10.

(130096914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
